

de l'état, et particulièrement les ecclésiastiques, dont il connaissait mieux que personne l'esprit perfide. D'abord il fit exiler l'évêque Tabarada, gouverneur du conseil de Castille, et prépara ses batteries pour renverser le grand inquisiteur, le cardinal del Giudice, et le Père d'Aubenton, l'un des rédacteurs de la fameuse constitution Unigenitus, qui était alors confesseur de Philippe V; toutefois ses efforts pour perdre ce jésuite n'aboutirent qu'à exciter contre lui la haine de l'ordre entier et à lui faire refuser le chapeau de cardinal, qu'il sollicitait en cour de Rome.

Le prudent Alberoni changea alors de tactique : comme il tenait essentiellement à être agrégé au sacré collège, tant pour rehausser son titre de premier ministre que pour s'en faire une garantie d'inviolabilité en cas de disgrâce, il se réconcilia avec d'Aubenton, prit l'engagement de le maintenir dans son poste de confesseur du roi, de lui abandonner la direction entière des affaires avec le saint-siège, et de n'accorder aucun bénéfice en Espagne sans son approbation. De son côté, le jésuite promit de servir le ministre, d'aplanir les obstacles qui s'opposaient à son élévation au cardinalat, et de mettre le souverain pontife dans ses intérêts. Il s'engagea en outre à lui ramener le cardinal Aldovrandi, qui avait une grande influence dans le sacré collège, sous la condition qu'il le ferait demander pour nonce en Espagne.

Plusieurs circonstances favorables vinrent encore en aide au ministre et concoururent à assurer sa promotion. Les Turcs, après avoir conquis la Morée et remporté quelques victoires sur les Vénitiens, menaçaient l'Italie d'une invasion, ce qui jetait le pape dans un effroi extrême. D'autre part, l'empereur

d'Allemagne, qui conservait toujours ses prétentions sur la péninsule hispanique, annonçait également l'intention de s'établir en Italie, pour reprendre avec plus d'avantage les hostilités contre la maison de Bourbon. Ainsi Clément se trouvait dans une position d'autant plus embarrassante qu'il était exposé aux attaques des musulmans ou aux mauvais desseins des impériaux, sans oser réclamer le secours d'aucune puissance, Charles VI lui ayant signifié qu'il ne voulait pas qu'un seul bataillon français ou espagnol passât les Alpes, autrement qu'il s'emparerait au même instant des états de l'Église. Il lui restait la ressource de solliciter des vaisseaux et des galères pour combattre les Turcs sur mer, pendant que les Vénitiens réunis aux Allemands essaieraient de les repousser sur terre; il s'adressa à l'Espagne, dont la marine était florissante, et supplia Philippe V d'armer une flotte pour sa défense. Alberoni parut accueillir favorablement la demande du saint-père, et fit de grands préparatifs pour réunir une escadre imposante; en même temps il renouvela ses instances en cour de Rome pour le chapeau de cardinal. Comme il ne se hâtait pas de faire prendre la mer à la flotte, Clément XI voulut chercher d'autres auxiliaires et former contre les infidèles une ligue puissante dont l'empereur d'Allemagne et le czar devaient être les chefs. Il ordonna aussitôt à son nonce Bentivoglio, qui résidait à Paris, de travailler secrètement à la réalisation de ce projet; et il lui adressa même un bref pour Pierre le Grand, qui se trouvait alors dans la capitale de la France.

Sa Sainteté, en écrivant à l'autocrate du Nord, avait un double but, celui de l'intéresser au succès d'une ligue qu'il

jugéait nécessaire au salut de Rome, et celui de l'amener à permettre le libre exercice de la religion catholique dans toute l'étendue de ses états. Pour mieux faire recevoir ses demandes, Clément XI avait eu le soin d'énoncer dans sa lettre tous les titres emphatiques que prenait le czar, quoique les pontifes ses prédécesseurs eussent toujours refusé de donner le titre de majesté aux ducs de Moscovie. Cependant Pierre le Grand parut ne pas attacher beaucoup d'importance à cette marque de déférence du saint-père, car il se contenta de répondre qu'il s'occuperait de la question religieuse à son retour à Saint-Petersbourg; que pour l'affaire de la ligue, il ne pouvait y songer avant la fin de ses guerres avec la Suède.

De semblables promesses ne faisaient nullement le compte du souverain pontife, qui voulait obtenir un secours prompt et immédiat; alors il se tourna du côté de l'Espagne, qui armait une flotte formidable, et reprit ses négociations avec Alberoni. Celui-ci demanda le chapeau de cardinal, et annonça que l'escadre ne mettrait pas à la voile avant que le pape eût consenti à son admission dans le sacré collège. Le saint-père, pressé par les circonstances, sollicité par le cardinal Aldovrandi, par le Père d'Aubenton et par d'autres jésuites qu'il redoutait de mécontenter, n'opposa plus qu'une molle résistance; mais les événements faillirent tout à coup renverser les projets du ministre; l'empereur ayant eu connaissance que le grand inquisiteur d'Espagne était venu à Milan pour se livrer à des machinations politiques, l'avait fait arrêter et le gardait prisonnier. Alberoni prit le prétexte de cette prétendue violation du droit des gens pour déclarer la guerre à l'empire, et fit immédiatement sortir des ports

de la Méditerranée l'escadre espagnole. Clément XI se douta alors que le ministre l'avait pris pour dupe, comprit que la flotte était depuis longtemps destinée à attaquer Naples ou la Sicile, et jura sur l'hostie consacrée que jamais il ne nommerait Alberoni cardinal. Serment de prêtre! — Quelques jours après, le nonce Aldovrandi avait si bien démontré au pape que l'expédition avait mis à la voile pour châtier les pirates barbaresques, et non pour attaquer la Sardaigne, ni pour faire de tentative sur Naples ou sur la Sicile, qu'il revint sur sa précédente décision et conféra le titre de cardinal à Alberoni en plein consistoire, le 12 juillet 1717. Presque au même instant, les Espagnols, commandés par le marquis de Lede, abordaient en Sardaigne, s'emparaient de Cagliari, et après y avoir laissé une garnison, remontaient dans leurs vaisseaux et se dirigeaient sur la Sicile. Sa Sainteté, deux fois jouée par Alberoni, cria à la trahison et s'emporta en menaces impuissantes contre le ministre espagnol. Plus tard cependant celui-ci devait éprouver les effets de la haine du souverain pontife.

Les approches d'une guerre qui menaçait d'embraser de nouveau l'Europe entière n'empêchèrent pas les jésuites de continuer leurs intrigues pour l'acceptation de la constitution Unigenitus. En France, ils dominaient, grâce à l'abbé Dubois, qui travaillait à mériter le chapeau de cardinal, et qui usait de son influence sur le régent pour obtenir l'acceptation pure et simple de la bulle. Enfin, l'infâme abbé, secondé par le nonce Bentivoglio, extorqua au duc d'Orléans un consentement qui rendit la constitution obligatoire pour tous les fidèles, et donna aux exécrationnels disciples d'Ignace de

Loyola gain de cause sur les prélats qui voulaient défendre les libertés de l'Église gallicane. La Sorbonne, qui tout récemment venait de confirmer par un décret que l'acceptation arrachée par le feu roi n'était pas obligatoire, reçut l'ordre d'interrompre ses séances, et vit cette décision ratifiée par une bulle du pape, qui déclarait les docteurs déchus de toute dignité jusqu'à résipiscence, les privait de tous les privilèges qui leur avaient été délégués par ses prédécesseurs, et leur défendait d'admettre aucun clerc aux grades de docteur en théologie.

Clément renouvela ensuite ses attaques contre le cardinal de Noailles, chef du conseil de conscience, et tint une congrégation générale des cardinaux pour juger le prélat. Il prononça à ce sujet le discours suivant : « Mes frères, nous » avons à nous occuper d'un grand coupable, de l'archevêque de Paris, autrefois le fils de notre joie, aujourd'hui » le fils de notre douleur. Encore si cet enfant de notre prédilection avait l'ignorance pour excuse, nous serions disposé à lui pardonner; mais non, le serviteur a connu la » volonté du maître et il refuse de l'accomplir; nous l'avons » vu insoumis dans une lettre criminelle qu'il a signée de sa » main. Ainsi il s'est condamné lui-même, et nous serions coupable si notre amour nous faisait différer de le punir. Nous » sommes donc déterminé à lui ôter le chapeau de cardinal, » car il faut repousser de la synagogue et du sanhédrin celui » qui s'est élevé contre le successeur de l'Apôtre! » A la suite du consistoire il publia plusieurs brefs extrêmement violents contre les évêques opposants, dans lesquels il déclarait « que » chercher à interpréter la bulle Unigenitus c'était porter

» ses desirs au fruit de l'arbre défendu, et que la curiosité » devait céder à la foi!..... »

Tant d'audace alarma le régent lui-même, et le décida à faire intervenir les parlements du royaume dans la querelle, pour empêcher que les rescrits romains fussent admis en France sans être accompagnés de lettres patentes. En outre, il encouragea les facultés de théologie de Reims, de Nantes et de Caen à suivre l'exemple de celle de Paris, à casser les décrets d'acceptation, et à interjeter appel au futur concile de la constitution, non pour l'interpréter, mais pour la condamner comme mauvaise et contraire à la vérité, comme renversant la foi, détruisant la morale, ruinant la discipline ecclésiastique, violant les droits sacrés de l'épiscopat et anéantissant l'autorité des souverains.

Cette levée de boucliers plongea Clément XI dans un abîme de perplexité! D'une part il voyait à la hardiesse des opposants que tous les ordres du royaume les soutenaient, que les parlements et les facultés n'attendaient que l'occasion de se déclarer contre la bulle, que tout le clergé inférieur et les peuples applaudissaient à l'opposition; d'autre part il comprenait que les évêques de son parti et le régent lui-même approuveraient l'acte d'appel dès qu'ils s'apercevraient qu'il était universellement réclamé par les provinces.

Pour conjurer l'orage et sauver l'infailibilité pontificale, Clément voulut temporiser; il envoya le jésuite Laffiteau auprès du cardinal de la Trémouille, chargé par le régent de régler avec la cour de Rome toutes les questions relatives à la bulle Unigenitus, et lui fit proposer de solliciter du duc d'Orléans une déclaration par laquelle il serait enjoint aux évêques fran-

çais de ne plus parler ni écrire contre la constitution, offrant à cette condition de ne prendre aucune nouvelle détermination contre les dissidents. En même temps il écrivit la lettre suivante à l'archevêque de Paris pour essayer de le gagner à sa cause ou tout au moins pour affaiblir son ressentiment.

« A notre très-cher fils Louis-Antoine, du titre de Sainte-Marie sur la Minerve, prêtre de la sainte Église romaine, cardinal de Noailles, Clément XI.

» Mon cher fils, salut et bénédiction apostolique.

» Les épines aiguës qui depuis si longtemps nous percent le cœur, au sujet de la résistance d'un petit nombre d'évêques français à notre constitution Unigenitus, se font sentir plus vivement, lorsque nous méditons les paroles de notre divin Maître, qui recommande l'union fraternelle à ses disciples. Jésus-Christ ne voulait pas que sa robe sans couture, qui dans son sens allégorique figure l'Église, fût partagée par ceux qui le crucifièrent; il ne permit pas non plus, quelque désir qu'il eût de souffrir pour nous, qu'on lui rompît les os sur la croix, pour nous enseigner que toute division, quelque légère qu'elle fût, que souffriraient les os mystiques de son corps symbolique, qui est le clergé, serait plus douloureuse pour lui que la flagellation et que le supplice de la croix; d'où nous devons inférer combien il doit condamner cette funeste dissidence qui trouble la France au mépris de l'autorité catholique et au danger de la perte de la religion chrétienne. Dieu sait combien de fois nous lui avons offert le sacrifice de notre vie pour apaiser une si terrible tempête, et combien de fois nous avons porté nos prières au pied de son trône, pour demander que vous,

» notre très-cher fils, vous soyez enfin éclairé de sa divine lumière, et que vous reconnaissiez qu'il est temps de guérir les maux que les méchants font en votre nom et d'empêcher ceux dont ils menacent encore l'Église.

» Nous vous conjurons, avec toute l'instance possible, par les saints mystères institués en ce jour dont nous célébrons la mémoire, de vouloir écouter notre voix ou plutôt le Verbe du Christ même, qui vous parle par notre bouche, et vous exhorte paternellement à vous défier de votre raison dans une affaire de si grande importance, à faire un sacrifice généreux de vos propres sentiments, à préférer la tranquillité de l'Église aux considérations mondaines, à donner l'exemple de la soumission à notre constitution, pour couvrir de honte les méchants et les hérétiques qui se réjouissent de nos discordes. Plaise à la divine clémence de donner une force triomphante à nos paroles; qu'elle dispose votre seigneurie à les répandre, et qu'elle verse sur la grande Église du florissant royaume de France les trésors de bénédictions que nous lui souhaitons dans notre mansuétude apostolique. — Donné à Rome, dans notre palais de Saint-Pierre, le jeudi saint de l'an 1717, et l'année dix-septième de notre pontificat. »

Cette lettre fut remise à l'archevêque de Paris par le nonce, et communiquée immédiatement par le prélat au conseil de régence. Elle fut généralement approuvée. Le duc d'Orléans, qui espérait qu'elle annonçait la fin des querelles théologiques, engagea le cardinal à ne point apporter d'obstacle à la paix, et à proposer au saint-père un arrangement qui amenât les deux partis à une réconciliation par des con-

cessions mutuelles, promettant de faire agir dans le même sens auprès de la cour de Rome. L'archevêque écrivit aussitôt à Clément une lettre profondément respectueuse, dans laquelle, sans donner une adhésion explicite ni implicite à la constitution *Unigenitus*, il énumérait longuement tous les maux que cette œuvre avait produits, et le suppliait de chercher un remède qui les fit cesser. Son épître fut présentée à sa Sainteté par le cardinal de la Trémouille.

Lorsque Clément XI en eut pris connaissance, il la froissa avec colère dans ses mains, proféra un blasphème, et se tournant vers le plénipotentiaire du régent, il lui dit avec une rage concentrée, « qu'il n'était pas nécessaire d'envoyer un si gros volume pour lui annoncer qu'on rejetait sa bulle. » Le cardinal répliqua que l'acceptation de monseigneur de Noailles, qu'on supposait le chef des appelants, n'anéantirait point une opposition qui comptait dans ses rangs presque tous les Français; que les temps étaient bien changés depuis la mort de Louis XIV; qu'il était imprudent au saint-père de montrer autant d'obstination pour le maintien d'une bulle qu'il savait bien être remplie de propositions vicieuses et erronées; qu'il était à craindre que le régent ne se lassât d'envoyer à la Bastille les opposants, de persécuter le clergé, les théologiens et les magistrats pour complaire aux jésuites; qu'il était temps enfin de fixer un terme à des querelles ridicules qui mettaient le trône en danger. Le pape se récria contre l'audace du cardinal, déclara qu'il ne rabattrait rien de ses prétentions, qu'il était infailible, et qu'il voulait que sa bulle fût reçue comme article de foi.

Son éminence s'empressa de transmettre le résultat de ses

négociations au régent, qui, voyant l'impossibilité d'obtenir la plus légère concession de l'opiniâtre pontife, publia une déclaration qui imposait silence sur la constitution à tous les partis, et la fit signifier à la cour de Rome. Clément XI cria d'abord au scandale, s'emporta contre le duc d'Orléans, menaça la France de ses foudres, et appela sur la nation toutes les malédictions du ciel; puis, sur les observations du cardinal de la Trémouille, il se radoucit singulièrement, et comprenant qu'il était à craindre que le régent n'eût la fantaisie d'exiger par la force ce qui était refusé à ses agents diplomatiques, il annonça qu'il consentait à entrer en arrangements.

Lorsqu'on discuta les conditions du traité, le pape fit l'aveu qu'il n'avait cédé qu'aux instances des jésuites et rendu la bulle *Unigenitus* que sur les pressantes sollicitations du feu roi, et moyennant quelques millions; sa Sainteté demanda simplement qu'on doublât la somme pour la révocation. Les exigences du souverain pontife n'ayant point été admises, tout accord fut rompu et les choses rétablies sur l'ancien pied; Clément XI saisit même habilement le prétexte de la publication d'un acte d'appel fabriqué sous le nom du cardinal de Noailles par les jésuites, pour réunir une congrégation et faire condamner l'acte apocryphe en même temps que l'acte d'appel précédemment formulé par les évêques français. Dans sa nouvelle bulle « *Pastoralis officii*, » il ne se contenta pas de fulminer ses anathèmes contre les clercs et les laïques qui refusaient d'adhérer à la constitution *Unigenitus*, il enjoignit encore aux fidèles de n'avoir aucune communication avec les rebelles, qui déguisaient leur hérésie et leur schisme sous le nom d'opposants, et déclara séparés de la